

> Infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne

Changement au registre des consultations

Des modifications ont été apportées au registre des consultations disponible dans l'application *Gestion des consultations* du service en ligne Inscription de la clientèle des professionnels de la santé.

Vous devez désormais indiquer le lieu de consultation dans le champ *Lieu* lorsque vous accédez au menu *Inscrire consultation*. Ce champ était auparavant rempli automatiquement.

Vous trouverez les numéros des lieux de consultation dans la [liste des établissements](#). Vous pouvez également communiquer avec le personnel administratif de votre établissement pour en obtenir le numéro.

La page [Partenariat avec un ou des médecins omnipraticiens](#) sera mise à jour en conséquence.